

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DPA 59 Plan Bâtiment Durable – Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés - signature de la charte et approbation d'objectifs de performance énergétique d'application volontaire.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les sept objectifs d'application volontaire proposés au Plan Bâtiment Durable et la « Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés » et lui demande l'autorisation de signer ladite charte ;

Sur le rapport présenté par Célia Blauel au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la signature de la « Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés » du Plan Bâtiments Durables dont le texte est joint à la présente

Article 2 : Sont approuvés les huit objectifs d'application volontaire qui seront proposés au Plan Bâtiment Durable dans le cadre de cette charte :

- 1) la réduction des consommations énergétiques de l'ensemble du parc municipal de 40% d'ici 2030, en engageant un programme pluriannuel de rénovation du patrimoine qui concernera prioritairement les écoles, collèges et piscines. Les objectifs de réduction des consommations énergétiques seront progressivement portés à 60% à l'horizon 2050 ;

- 2) le renforcement du suivi des opérations de construction ou modernisation de bâtiments depuis leur conception jusqu'à leur livraison, y compris le réglage des installations pour s'assurer du respect des orientations énergétiques pour les bâtiments communaux ;
- 3) l'étude systématique dans les opérations de bâtiment de solutions d'énergies renouvelables et de récupération pour favoriser leur usage ;
- 4) la poursuite du programme de rénovation énergétique des écoles parisiennes et notamment le troisième Contrat de Performance Énergétique sur 60 écoles visant au moins 40% d'économies d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre ;
- 5) la conduite d'un Contrat de Performance Énergétique sur 6 piscines visant au moins 30% d'économies d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et 10% d'économies d'eau ;
- 6) la poursuite de la rénovation de 300 chaufferies et de la supervision du parc;
- 7) le renforcement du dispositif de management de l'énergie, permettant de consolider, fiabiliser analyser et traiter les données énergétiques et l'organisation de synergie avec les occupants des bâtiments grâce aux ambassadeurs et au manager de l'énergie ;
- 8) la conception et l'expérimentation de campagnes de sensibilisation et d'incitation des usagers des bâtiments pour maîtriser les usages et une plus grande sobriété énergétique ; la constitution progressive d'un catalogue de nudges énergie pourra être proposé aux responsables d'établissements

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO